

TEMOIGNAGES

VENDREDI 20 mars 1959.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. Veuillez faire silence. C'est notre première réunion régulière et je dois dire que je suis heureux de vous voir tous de retour au comité. J'espère que nos délibérations seront aussi cordiales, intéressantes et fructueuses que l'an dernier; j'espère également que le ministre des Pêcheries accueillera favorablement toutes vos propositions.

Je prierai maintenant le secrétaire de vous donner lecture de l'ordre de renvoi.

Le SECRÉTAIRE: Mardi 10 février 1959, il est décidé — Que le Comité permanent de la marine et des pêcheries se compose des membres ci-après. Suivent les noms des membres.

Lundi 9 février, il est ordonné, — Que ledit comité soit autorisé à étudier et à examiner toutes les affaires et questions qui lui seront renvoyées par la Chambre; à faire rapport, à l'occasion, de ses observations et opinions, à assigner des témoins et à ordonner la production de dossiers et de documents.

Mardi 17 février, il est ordonné, — Que le Comité permanent de la marine et des pêcheries soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 750 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages, et que l'application de l'article 66 du Règlement soit suspendue à cet égard.

Mardi 10 mars, il est ordonné, — Que les crédits 127 à 145 inclusivement, qui figurent dans le budget principal du ministère des Pêcheries pour l'année se terminant le 31 mars 1960, soient retirés du comité des subsides et renvoyés au Comité permanent de la marine et des pêcheries, sous réserve toujours des attributions du comité des subsides en ce qui concerne l'affectation de deniers publics.

Le PRÉSIDENT: Conformément à une résolution adoptée lors de la séance d'organisation, j'ai désigné MM. Browne, Légère, Robichaud et Howard au comité directeur.

Je demande maintenant au secrétaire de nous donner lecture du premier rapport.

Le SECRÉTAIRE: Premier rapport du sous-comité du programme et de la procédure.

Le sous-comité s'est réuni le vendredi 13 mars 1959. Tous les membres étaient présents.

Le sous-comité recommande:

1. Qu'une séance du Comité soit tenue le vendredi 20 mars à 9 heures et demie du matin, ainsi que l'a proposé M. Robichaud.

2. Que le ministre soit invité à participer à cette séance, à la fin de laquelle le comité s'ajournera jusqu'après le congé de Pâques.

3. Que le président consulte les présidents des comités aux fins d'arrêter les heures et les jours auxquels seront tenues les séances ultérieures, possiblement de 9 heures à 11 heures le matin.

4. Que le comité examine par groupe les prévisions budgétaires dont il est saisi, avec autorisation de revenir sur l'un ou l'autre crédit de n'importe quel groupe.

5. Que la proposition de M. Howard, visant la rédaction d'un rapport préliminaire sur la lutte contre les inondations et sur les aménagements hydroélec-